

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 mars, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 08 mars 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> BRAUD Santiana, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à Jean-Yves BOCAGE</i> --- --- <i>Pouvoir à Céline CHENEAU</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Emmanuelle Rozo a été désignée pour remplir cette fonction

2024-005- BUDGET PRINCIPAL : Adoption du compte de gestion 2023

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-3,

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Chinon,

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Chinon a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait obligation,

Considérant que les opérations ont été faites régulièrement,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Service de Gestion Comptable de Chinon, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et qu'il présente les mêmes résultats que le compte administratif.
- **D'ADOPTER** le compte de gestion du Service de Gestion Comptable de Chinon pour l'année 2023.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme